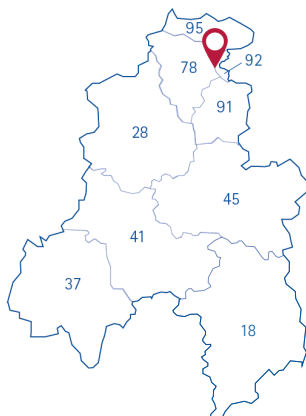


BILAN ANNUEL 2025

Cour administrative d'appel de Versailles



Nathalie MASSIAS
Présidente de la cour
administrative d'appel
de Versailles



Effectifs de la juridiction :

69

personnes dont :

29

magistrates
et magistrats

40

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'affaires enregistrées à la cour (plus de 3 900), a sensiblement augmenté en 2025, à la différence de ce qui est observé dans la plupart des autres cours. Cette augmentation concerne principalement les contentieux de l'urbanisme, de la fonction publique et du droit des étrangers.

L'effort consenti par tous les personnels, magistrats et magistrats, personnels de greffe et aides à la décision, combiné à l'action très efficace du pôle dédié au contentieux du droit des étrangers, a permis d'accroître fortement le nombre d'affaires jugées (près de 3 700), et ainsi de juguler l'augmentation du nombre d'affaires en attente d'être jugées, tout en poursuivant l'effort de réduction du nombre d'affaires de plus de deux ans qui représente désormais moins de 5 % du nombre d'affaires en instance.

Cette année encore, la juridiction a été appelée à se prononcer, outre plusieurs dossiers d'implantation d'éoliennes, sur d'importants projets d'aménagement comme, par exemple, celui de la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret.

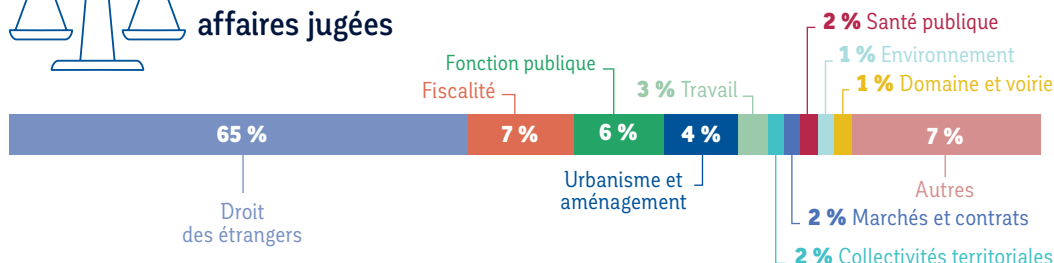
La démarche de développement de la médiation a été poursuivie avec la signature, en janvier 2025, d'une convention avec le Centre de gestion de la petite couronne. Elle s'est traduite par le doublement du nombre de médiations engagées.

Enfin, l'agenda des activités extérieures de la cour a été marqué, dans le cadre des échanges organisés par le Réseau européen de formation judiciaire, en juin 2025, par l'accueil de membres de la juridiction administrative lituanienne et, en septembre 2025, par la visite d'un magistrat portugais.

2025 en chiffres



3 676
affaires jugées



Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 079

affaires jugées en moins d'un an

✚ 49 % par rapport à 2024



3 944

affaires enregistrées

✚ 15 % par rapport à 2024



1 an et 8 jours

de délai moyen de jugement

- 80 jours par rapport à 2024



82 %

Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



18

médiations engagées

64 % de taux de réussite



La spécificité des cours administratives d'appel : le contentieux des éoliennes terrestres

13

affaires jugées en 2025

→ **3 %**

du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national